

Fiche certification – Pratique du Bilan de Compétences

1. Intitulé de la certification

- **Certification** : Pratique du Bilan de Compétences (CP FFP)
- **Type** : Certification professionnelle inscrite au Répertoire Spécifique (RS)
- **Certificateur** : APC – Actions Perspectives et Compétences
- **Code RS** : RS5904
- **Lien officiel France Compétences** :
[France Compétences – RS5904](#)

2. Modalités officielles de validation

Selon le certificateur, la certification est validée par :

- **Évaluation 1** : un test en ligne d'1 heure comprenant des questions de connaissances et des études de cas.
- **Évaluation 2** : un mémoire professionnel de 25 pages maximum à rédiger dans un délai de 2 à 3 mois après la formation, sur un thème imposé.
- Les évaluations sont étudiées par un **jury composé de professionnels du bilan de compétences** (salariés, indépendants et dirigeants de centres agréés).

Conditions de validation :

- **≥ 12/20** : certification obtenue
- **Entre 8/20 et 12/20** : possibilité de remettre un complément rédactionnel
- **< 8/20** : certification non obtenue, possibilité de se représenter

Le document officiel du certificateur « Modalités d'obtention CP FFP PBC » est également mis à disposition des stagiaires sur le Padlet pédagogique.

3. Taux de réussite – Organisme 3F (2024)

- **8 stagiaires formés**
- **8 présentés au jury**
- **8 certifiés**
- **Taux de réussite global : 100 %**
- **Taux de réussite des candidats présentés : 100 %**

Ces résultats sont publiés et actualisés annuellement sur le site internet de 3F Guyane.

4. Validation partielle

- La certification est validée dans sa globalité.
- Il n'existe pas de validation partielle par blocs de compétences.

5. Passerelles et poursuites de parcours

Cette certification peut s'intégrer dans des parcours liés :

- au conseil en évolution professionnelle (CEP),
- à l'orientation professionnelle,
- à l'accompagnement RH et gestion des compétences,
- aux métiers de l'accompagnement et de la formation.

6. Débouchés professionnels

La certification permet notamment d'exercer comme :

- consultant en bilan de compétences,
- conseiller en orientation professionnelle,
- référent RH spécialisé dans l'accompagnement individuel,
- consultant indépendant dans l'accompagnement des parcours professionnels.

Elle renforce la crédibilité et la professionnalisation des praticiens du bilan de compétences.

7. Informations pratiques

- **Durée de la formation préparatoire** : 35 heures (5 jours)
- **Modalité** : présentiel
- **Public visé** : professionnels de l'accompagnement, de l'orientation, de la formation ou des RH
- **Prérequis** :
 - Niveau 6 dans les domaines RH, insertion, orientation, coaching ou formation
 - ou niveau 5 avec 5 années d'expérience dans ces domaines